

LE PUBLICISTE.

Tridi 23 Nivôse, an VI.

(Vendredi 12 Janvier 1798).



Lettre adressée au ministre des relations extérieures par le citoyen Buonaparte, ambassadeur de la république française près la cour de Rome, relativement à l'insurrection arrivée dans cette ville, et à l'assassinat du général français Duphot. — Autre lettre écrite à ce sujet par le secrétaire d'état du pape, à M. le marquis Massimi, à Paris. — Ordre donné aux émigrés français et au prétendant de sortir des états du duc de Brunswick.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

A Florence, le 11 nivôse, an 6.

L'ambassadeur de la république française près la cour de Rome, au ministre des relations extérieures.

CITOYEN MINISTRE,

Je vous ai instruit de la position de Rome par ma lettre du 3 nivôse. Il s'est passé depuis des événements qui ne m'ont pas permis de prolonger mon séjour dans cette ville.

Le 6, trois individus se sont présentés à moi pour me dire que la nuit suivante une révolution devoit éclater; que l'indignation publique étoit à son comble; qu'ils venoient m'en instruire pour que rien ne me semblât nouveau. Je leur répondis que la place que j'occupois auprès du souverain de Rome, ne me permettoit point d'entendre tranquillement une semblable ouverture; que d'ailleurs elle me sembloit aussi inutile que déplacée. Ils respirèrent qu'ils vouloient avoir mon conseil; & savoir si le gouvernement français protégeroit leur révolution, une fois faite. Je leur dis que, spectateur impartial des événements, je rendrois compte à mon gouvernement de ce qui se passeroit; (je ne pouvois avoir autre chose à leur dire dans le moment); que l'époque de la pacification générale ne paroïssoit pas devoir être celle à laquelle le gouvernement desirât des événements qui pourroient la retarder; que comme homme, je les exhortois à la tranquillité; que je ne croyois pas qu'ils eussent des moyens en eux-mêmes; que le gouvernement français ne leur en prêteroït pas; que comme ministre français, je leur enjoignois de ne plus se présenter chez moi avec de telles intentions; qu'au reste le sort des états étoit, comme celui des individus, caché dans le sein de l'avenir; mais qu'il ne m'étoit pas donné, à moi, d'y pénétrer. Ils partirent en m'assurant que tout s'assoupiroit pour le moment. La nuit se passa tranquillement.

Le lendemain au soir, M. le chevalier Azzara me dit confidentiellement qu'il venoit de chez le secrétaire d'état; qu'il seroit possible que des brouillons fissent bientôt un mouvement aussi ridicule par leur peu de conduite & leur peu de moyens, que celui qu'ils avoient voulu essayer quelques mois auparavant. Dans le fait, cette nouvelle étoit celle de la ville. Je sus chez madame la marquise Massimi, où il y avoit une fête de bal, que quatre des meneurs étoient les espions du gouvernement, qui avoit pris ses mesures; que les insurgés devoient se réunir à la *villa Medicis*. On se sépara. A quatre heures, je suis réveillé; on m'annonce qu'il y a un mouvement révolutionnaire à

la *villa Medicis*, composé de 80 à 100 hommes, & qu'ils étoient cernés par les troupes du pape. Je me rendormis. Je sus le matin qu'une patrouille avoit été attaquée par un parti d'une soixantaine d'hommes, deux dragons du pape avoient été tués. Les insurgés s'étoient dissipés; quelques-uns arrêtés. Le gouvernement connoissoit les autres. Beaucoup avoient pris la cocarde nationale française: ils en avoient laissé, comme par mégarde, un sac épars dans le lieu de rassemblement. Je me transportai chez le secrétaire d'état; je le trouvai tranquille: je lui dis que loin de m'opposer à ce que l'on arrêtât les individus qui avoient pris la cocarde française, je venois lui faire la demande précise de faire arrêter tous ceux qui ne seroient pas compris dans le tableau des français ou des romains attachés à la légation. Ceux-ci n'étoient pas au nombre de huit. Je les lui nommai & lui proposai de prendre des mesures sur-le-champ. Je le prévins qu'il y avoit six individus qui s'étoient réfugiés dans ma juridiction; que s'ils étoient du nombre des révoltés, je m'entendrois volontiers avec lui pour que leur impunité ne pût pas enhardir les autres. Il étoit deux heures après-midi; c'étoit celle du dîné du cardinal. Il me pria de me retirer pour le moment, en m'engageant à me trouver chez lui avec le ministre d'Espagne, à six heures du soir. Il devoit s'y rendre avec celui de Toscane. Nous convinmes de tout cela. Je me rendis chez moi, convaincu par la sérénité du secrétaire d'état, que l'affaire de la nuit n'auroit aucune suite. J'y trouvai le général Duphot, l'adjudant-général Sherlock, deux artistes français. Nous causâmes de l'enfantillage révolutionnaire de la nuit, comme de la nouvelle du moment. Nous allions nous mettre à table: nous étions retardés par l'absence de mes secrétaires, occupés à rédiger avec exactitude la note des personnes autorisées à porter la cocarde. Je voulois envoyer cette pièce au cardinal secrétaire d'état, avant dîné, quoiqu'il ne l'eût pas désirée avant le soir.

Le portier me prévient qu'une vingtaine d'hommes venoit de se présenter pour entrer dans le palais; qu'il le leur avoit défendu, parce qu'ils avoient beaucoup de cocardes françaises à la main, qu'ils commençoient à distribuer aux passans, en les excitant à crier: *vive la république! vive le peuple romain!* Un d'eux demanda à me parler. C'étoit un artiste que je connois, m'ayant été recommandé de Paris, par le ministre votre prédécesseur. Il se présente à moi comme un frénétique, en disant: nous sommes libres, mais nous venons demander l'appui de la France. Ce discours insensé étoit d'une témérité révoltante dans la bouche d'un artiste qui étoit, un de mes

trois interlocuteurs du 6 Je le lui fit sentir. Je lui ordonnai de se retirer sur-le-champ de la juridiction de France, d'engager ses camarades à en faire autant; sans quoi, j'allois prendre des mesures terribles contre eux. Il se retira confus. Les militaires qui étoient avec moi lui firent sentir la folie de leur entreprise. Je leur en avois fait sentir l'impudente témérité. Si le gouverneur de la ville fait pointer contre vous un canon, où est votre prétendue liberté; reprit l'adjudant-général Sherlock? Il partit. Un artiste français arrivant, nous prévient que l'attroupement devient nombreux; qu'il a distingué dans la foule, des espions bien connus du gouvernement, qui crioient plus fort que les autres, *vive la république! vive le peuple romain!* que l'on jetoit les piastres à pleines mains, & que la rue étoit obstruée. Je le chargeai de descendre aussitôt & de faire connoître ma volonté aux attroupés.

Les militaires français me demandèrent l'ordre de les dissiper par la force; cette proposition n'alloit que leur dévouement le plus généreux. Je pris les décorations de ma place & les pria de me suivre. Je préférerois de leur parler moi-même, parlant leur langue. En sortant de mon cabinet, nous entendîmes une décharge prolongée. C'étoit un piquet de cavalerie qui, entrant dans ma juridiction sans m'en prévenir, l'avoit traversée au galop. Il avoit fait feu par les trois vastes portiques du palais. La foule s'étoit alors précipitée dans la cour & sur les escaliers. Je rencontrais sur mon passage, des mourans, des fuyards intimidés & des frénétiques audacieux, des gens gagés pour exciter & dénoncer les mouvemens. Une compagnie de fusiliers avoit suivi les cavaliers de près; je la trouvai en partie s'avancant dans mon palais, dans les vestibules. A mon aspect, elle s'arrêta: je demandai le chef; il étoit caché dans les rangs; je ne pus pas le distinguer. Je demandai à cette troupe par quel ordre elle étoit entrée dans la juridiction de France? Je lui enjoignis de se retirer. Elle recula alors quelques pas: je crus avoir réussi de ce côté-là. Je me retirai vers les attroupés qui s'étoient retirés dans l'intérieur des cours. Quelques-uns s'avançoient déjà contre les troupes, à mesure que celles-ci s'éloignoient. Je leur dis, d'un ton décidé, que le premier d'entr'eux qui oseroit dépasser le milieu de la rue, je le forcerois à rentrer: en même tems, le général Duphot, l'adjudant-général Sherlock, deux autres officiers & moi, tirâmes le sabre pour retenir cette troupe désarmée, dont quelques-uns seulement avoient des pistolets & des stilets; mais tandis que nous étions occupés de ce côté, les fusiliers, qui ne s'étoient retirés que pour se mettre hors de la portée du pistolet, firent une décharge générale. Quelques balles perdues allèrent tuer les hommes des derniers rangs. Nous, qui étions au milieu, fûmes respectés; après quoi la compagnie se retira encore pour charger. Je profite de cet instant; je recommande au citoyen Beauharnais, aide-de-camp du général en chef Buonaparte, qui se trouvoit par hasard auprès de moi, au retour d'une mission dans le Levant, & à l'adjoit aux adjudans-généraux, Arrighi, de contenir, le sabre à la main, cette troupe qui étoit animée par des sentimens très-différens, & je m'avance avec le général Duphot & l'adjudant-général Sherlock, pour persuader la compagnie de fusiliers de se retirer & de cesser le feu. Je leur criai de se retirer de la juridiction de France; que l'ambassadeur se chargeoit de faire punir les attroupés; qu'il n'eussent qu'à détacher, pour cet effet, quelques-uns de leurs officiers ou

bas-officiers, au Vatican, chez leur général, ou chez le gouverneur de Rome, ou chez le sénateur, ou tout homme public; qu'alors tout se termineroit. Le trop brave général Duphot, accoutumé à vaincre, s'élança d'un saut, il est entre les bayonnettes des soldats; il empêche l'un de charger, il évite le coup de l'autre déjà chargé. Nous le suivons par instinct national. Il étoit l'un des deux partis, il étoit pacificateur; & eût-il été considéré comme ennemi, il étoit leur prisonnier. Trompé par son courage, il est entraîné jusqu'à une porte de la ville, appelée *Septimiana*. Je vois un soldat qui lui décharge son mousquet au milieu de la poitrine. Il tombe & se relève en s'appuyant sur son sabre. Je l'appelle; il revient à nous. Un second coup l'étend sur le pavé. Plus de cinquante coups se dirigent encore sur son corps imaginé..... L'adjudant-général Sherlock n'est atteint d'aucun coup; il voit tomber son brave camarade; tous les coups vont se diriger sur nous; il m'indique une route détournée qui nous conduit aux jardins du palais, & nous soustraît aux coups des assassins de Duphot, & à ceux d'une autre compagnie qui arrivoit & faisoit feu de l'autre côté de la rue. Les deux jeunes officiers, pressés par cette seconde compagnie, se réunirent à nous. Ils nous font découvrir un nouveau danger: la nouvelle compagnie pouvoit entrer dans le palais où ma femme & sa sœur, qui devoit être le lendemain l'épouse du général Duphot, venoient d'être emportées par force par mes secrétaires qui rentroient, & par de jeunes artistes. Nous regagnâmes le palais par le côté du jardin. Les cours étoient encombrées par les lâches & astucieux scélérats qui avoient préludé à cette scène horrible. Une vingtaine d'entr'eux & des citoyens paisibles sont restés morts sur le champ de bataille. Je rentre dans le palais; les marches sont teintes de sang; des moribonds se traînent, des blessés se lamentent; on parvient à fermer les trois portes de la façade de la rue.

Les lamentations de Pamante de Duphot, de ce jeune héros qui, constamment à l'avant-garde des armées des Pyrénées & d'Italie, avoit toujours été victorieux, égorgé sans défense par de lâches brigands; l'absence de la mère de ma femme & de son frere, que la curiosité avoit depuis le matin éloigné du palais pour voir les monuments de Rome; la fusillade qui continuoit dans la rue & contre des portes du palais; les premières pièces de ce vaste palais Corsini, que j'habitais, encombrées par des gens dont j'ignorois les intentions; ces circonstances & tant d'autres ont rendu cette scène la plus cruelle que l'on puisse imaginer.

Je fis appeler mes domestiques: trois étoient absens, un avoit été blessé. Je fis préparer les armes qui nous avoient servi en voyage, dans l'aile du palais que j'habitais. Un sentiment d'orgueil national que je ne pus vaincre, dicta à quelques-uns des officiers, le projet d'aller enlever le cadavre de leur malheureux général. Ils y réussirent à l'aide de quelques domestiques fideles, en passant par un chemin détourné, malgré un feu incertain & hasardé que la soldatesque lâche & effrénée de Rome continuoit sur leur champ de massacre. Ils trouverent le corps de ce brave général, qui fut naguere animé d'un si sublime héroïsme, dépouillé, percé de coups, souillé de sang, couvert de pierres.

Il étoit six heures du soir. Déjà deux heures s'étoient écoulées depuis le massacre de Duphot, & aucun homme du gouvernement ne paroissoit encore. Au récit de l'état

dans
conci
tracé
aucun
penda
taire e
n°. 1.
pée:
dans
inquit
Enf
rète:
officie
prince
Angio
trouil
arrêté
de fu
dans
tion
dans
condu
nation
tence
M.
pas à
avoit
long-
ils ne
ver a
lettre
d'inst
officie
nés,
toger
autre
civile
core
occup
ment
Je
gnati
dicto
lettre
voya
lettre
Je
de la
J'écr
desir
sée p
Paris
A
l'asse
palai
Rom
nem
après
à Re
vrer
& a
suis
quitt
D'

Dans lequel on avoit trouvé le cadavre de notre infortuné concitoyen, je me décidai à quitter Rome. L'indignation traça ce projet dans mon cœur. Aucune considération, aucune puissance sur la terre ne m'eût fait changer. Cependant, je me résous à écrire au cardinal Doria, secrétaire d'état, la lettre dont vous trouverez ci-joint copie, n°. 1. Un domestique fidele traverse la soldatesque attroupée : on suit sa route que les coups de fusil désignent dans les ténèbres à ses camarades qui l'observent avec inquiétude de quelques lucarnes du palais.

Enfin, on frappe à coups redoublés. Une voiture s'arrête : ce sera le gouverneur, le général, le sénateur, un officier public ? Non : c'est un ami ; c'est l'envoyé d'un prince allié de la république ; c'est M. le chevalier Angiolini, ministre de Toscane. Il a traversé les patrouilles, la troupe de ligne, la troupe civique. On a arrêté sa voiture : on lui demande s'il cherche les coups de fusils & les dangers. Il répond, avec courage, que dans Rome il ne peut point en exister dans la juridiction de l'ambassadeur de France. Ce reproche généreux, dans ce moment, étoit une critique amère & vraie de la conduite des directeurs de Rome contre les officiers d'une nation à laquelle ils devoient encore le reste de leur existence politique.

M. le chevalier Azara, ministre d'Espagne, ne tarda pas à paroître. Cet homme, justement honoré de sa cour, avoit aussi méprisé tous les dangers. Ils s'entretenirent long-tems avec moi. Il étoit déjà onze heures du soir, & ils ne pouvoient revenir de leur surprise de ne voir arriver aucun officier publics. J'écrivis au cardinal la seconde lettre, dont la copie est ci-jointe ; n°. 3. Je reçus, peu d'instans après, la réponse ci-jointe, n°. 3. Enfin, un officier & 40 hommes que l'on m'assura bien intentionnés, arrivèrent par ordre du secrétaire d'état pour protéger mes communications avec lui ; mais ni lui, ni aucun autre homme capable d'arrêter avec moi des mesures décisives pour me délivrer des révoltés qui occupoient encore une partie de ma juridiction, & des troupes qui occupoient l'autre, ne se présentèrent au nom du gouvernement, malgré la demande répétée que j'en avois faite.

Je me décidai alors à partir. Le sentiment de l'indignation avoit fait place à la raison plus calme ; elle me dictoit la même conduite. J'écrivis au secrétaire d'état la lettre n°. 4, en lui demandant un passe-port. Il me l'envoya à deux heures après minuit, accompagné de la lettre n°. 5.

Je fis toutes les dispositions convenables dans le calme de la nuit, avec le sang-froid d'une résolution déterminée. J'écrivis au secrétaire d'état la lettre n°. 6, qu'il sembloit désirer en réponse à celle qui accompagnoit la lettre adressée par lui à M. le marquis Massimi, ministre du pape à Paris.

À six heures du matin, du 9, quatorze heures après l'assassinat du général Duphot, de l'investissement de mon palais, du massacre des gens qui l'entouroient, aucun Romain ne s'étoit présenté à moi, chargé par le gouvernement de s'informer de l'état des choses. Je suis parti après avoir assuré l'état du peu de Français qui sont restés à Rome. Le chevalier Angiolini a été prié de leur délivrer des passe-ports pour la Toscane où ils me trouveront, & après mon départ le citoyen Cacault, chez qui je suis dans ce moment avec les Français qui ne m'ont pas quitté depuis le moment où il y a eu quelque péril.

D'après le récit simple des faits, je croirois faire in-

jure à des républicains, que d'insister sur la vengeance que le gouvernement français doit tirer de ce gouvernement impie, qui, assassin de Basseville, l'est devenu, de volonté, du premier ambassadeur français qu'on a daigné lui envoyer ; & de fait, d'un général distingué comme un prodige de valeur, dans une armée où chaque soldat étoit un héros. . . .

Citoyen ministre, je ne tarderai pas à me rendre à Paris, dès que j'aurai mis ordre aux affaires qui me restent à régler. Je vous donnerai, sur le gouvernement de Rome, de nouveaux détails ; je vous exposerai quelle est la punition qu'il faut lui infliger.

Ce gouvernement ne se dément pas. Astucieux & téméraire pour obtenir le crime, lâche & rampant lorsqu'il est commis, il est aujourd'hui aux genoux du ministre Azara, pour qu'il se rende à Florence auprès de moi, pour me ramener à Rome. C'est ce que m'écrit ce généreux ami des français, digne d'habiter une terre où l'on sache mieux apprécier ses vertus & sa noble loyauté.

J'ajoute que ce ministre & celui de Toscane m'ont assuré qu'ils étoient résolus à demander leur rappel d'un pays où il n'y a point de gouvernement réel, où la passion individuelle devient la raison d'état ; où la haine acre de l'égoïsme conduit l'homme public ; où l'homme qui, étranger au sol romain, ne tient à la vie que par sa propre existence, sacrifie à ce sentiment l'intérêt de l'état. Il lui sacrifieroit celui de son église, du monde entier.

Salut & fraternité, Signé, BUONAPARTE.

Traduction littérale de la lettre du cardinal secrétaire d'état du pape, au marquis Massimi, à Paris (10).

MONSIEUR,

La dépêche que je vous adresse aujourd'hui sera pour vous un sujet du plus vif chagrin, comme elle l'est pour moi. Vous connoissez l'étendue de nos sentimens d'amitié pour la république française, ainsi que l'intérêt que nous prenons tous, & que je prends, à mon particulier, à tout ce qui la regarde, ainsi que pour ce qui concerne le citoyen ambassadeur Buonaparte, qui est un homme si respectable. J'avois eu, dans la soirée d'hier, des rapports confidentiels, pour m'avertir que dans la nuit même, l'on devoit faire quelque mouvement dans la ville de Rome. Je ne jugeai pas qu'il fallût donner beaucoup de poids à cette nouvelle ; mais il me parut qu'il seroit sage de ne pas la négliger. Ainsi, je pris les mesures que tout gouvernement sage doit prendre en pareil cas ; & m'étant fait un devoir de les communiquer aujourd'hui même au citoyen ambassadeur, il a bien voulu les approuver.

J'étois tranquille, ayant une confiance entière dans les dispositions que l'ambassadeur m'avoit manifestées, & dans les précautions que j'avois prises, lorsque tout-à-coup, sur les vingt-trois heures, j'appris qu'une troupe d'insurgens s'étoit portée à son palais, pour obtenir de lui un appui, qu'il a refusé énergiquement ; & qu'ensuite le général Duphot avoit été tué malheureusement dans le combat qui a eu lieu entre les insurgens & nos soldats. C'est à la suite de cet événement, que le citoyen ambassadeur a pris la détermination de partir de Rome, dont j'ai tâché, par mes prières, de le détourner ; mais, malgré ses bontés & son amitié pour moi, il a cru qu'il étoit dû à sa personne & à sa représentation, de suivre ce parti, & j'ai profité de cette occasion de vous écrire, en remettant ma lettre à cet ambassadeur.

Je m'en rapporte à lui pour vous instruire de ce fait, ainsi que des circonstances qui l'ont accompagné. J'ai une telle conviction de son honnêteté & de sa veracité, que je ne puis ni ne dois douter de la vérité de tout ce qu'il exposera au directoire. Le but de cette lettre est de vous charger de vous présenter au directoire, pour lui exprimer que le saint-père éprouve la peine la plus sensible à cause de cet accident, qu'il ne lui a pas été possible de prévoir, ni d'empêcher. Vous de devez offrir aucune satisfaction pour cet incident, dont le saint-père & nous tous sommes inconsolables ; mais vous devez prier le directoire de demander telle satisfaction qu'il voudra ; la demander & l'obtenir sera la même chose ; car, ni sa sainteté,

(1) Cette copie a été envoyée au général Buonaparte, par l'ambassadeur son frere.

ni moi, ni la cour de Rome, nous ne serons jamais tranquilles jusqu'à ce que nous soyons sûrs que le directoire sera satisfait. Vu son équité, je suis persuadé que si, d'un côté, il ne peut être indifférent à la perte d'un citoyen de mérite, il ne pourra douter du vif chagrin que nous éprouvons, & voudra bien apprécier la prière instante que vous êtes chargé expressément de lui faire au nom du souverain pontife, ainsi que notre dépendance entière de ses déterminations.

Je ne sache pas vous avoir donné une commission plus intéressante que celle-ci. Ce sera un grand titre pour vous auprès de sa sainteté, si vous parvenez à me mettre à portée de traquilliser un peu le saint-père à ce sujet. J'attends quelques renseignements de votre part sur cet objet, au plus vite; & je suis,

Votre serviteur.

(Signé) le cardinal J. DORIA-PEMPHLY.

A Rome, le 28 décembre 1797.

Copie de la Lettre de M. le chevalier Azara, ministre d'Espagne, au citoyen Buonaparte, ambassadeur de la république française à Rome.

Rome, le 29 décembre 1797.

L'état dans lequel vous nous avez laissés ce matin, est plus facile à sentir qu'à exprimer. Je n'ai point dormi de toute la nuit, & avant le jour j'ai su votre départ. Votre homme est venu me trouver, & m'a consigné votre billet, lequel, au milieu du plaisir qu'il m'a causé, m'a en même tems affligé infiniment, me rappelant la perte d'un ami tel que vous. Je n'en avois pas besoin pour m'en souvenir, mais je le garderai comme le gage le plus précieux de votre amitié.

Le citoyen Torette est venu me trouver, pour me charger des effets du malheureux général, qu'il avoit cachetés. J'en ai fait dresser un inventaire, & je les ferai garder jusqu'à ce que les héritiers en disposent.

J'ai dit à votre maître-d'hôtel, au directeur de la poste & à tous les autres Français, de recourir à moi dans tous leurs besoins avec la même confiance qu'ils pourroient le faire à vous. Il n'y a que l'inconvénient de ne pas savoir jusques à quel point je suis sûr moi-même. Car je vois que le peuple n'est pas du tout tranquille, & on me dit qu'il y a du mouvement vers Trastevere.

Ecrivant ceci, je reçois un message du secrétaire d'état, au nom du pape, pour me prier d'aller auprès de vous à Florence, pour tâcher de vous ramener à Rome. Quoique la proposition n'ait pas le sens commun, je me suis contenté de répondre qu'il m'étoit défendu de me mêler plus des affaires de Rome.

Comptez sur l'amitié, &c. &c. (Signé) AZARA.

DE PARIS, le 22 nivôse.

L'envoyé de Rome à Paris a été mis sous bonne & sûre garde, & un courier extraordinaire a été dépêché au général Berthier à Milan, pour faire marcher les troupes républicaines sur Rome & venger les mânes du brave Duphot.

— L'ambassadeur Buonaparte vient siéger au conseil des cinq cents, en qualité de député de la Corse.

— Le duc de Brunswick vient d'enjoindre à tous les émigrés français de sortir de ses états.

Le prétendant a reçu ordre de quitter Blankembourg, ville de la domination prussienne, mais dont le duc de Brunswick est le seigneur. Les lettres du Nord assurent qu'il va se rendre en Russie, pour y partager le sort du ci-dévant roi de Pologne.

— On mande de Rastadt que les équipages de Buonaparte ont été reconduits de cette ville à Strasbourg. Les membres du congrès en ont conclu que ce général ne devoit pas aller reprendre les négociations, parce qu'il est entièrement livré aux préparatifs de l'expédition d'Angleterre. Il seroit vivement regretté à Rastadt, où il avoit inspiré la plus grande confiance.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Séance du 22 nivôse.

Ludot fait une nouvelle lecture de la résolution sur la contrainte par corps.

Armand demande, par article additionnel, que les dé-

biteurs qui n'auront pu payer, & qui cependant auront été mis en liberté par suite de leur détention, ne puissent être réincarcérés pour le même objet. — Le conseil adopte cet amendement.

Villers fait un rapport sur le message du directoire, relatif aux navires qui porteroient des marchandises anglaises.

Après avoir justifié l'extraordinaire de cette mesure, par les crimes du gouvernement anglais & par les circonstances où nous nous trouvons, il propose le projet de résolution suivant, qui est adopté.

Art. 1^{er}. L'état des navires, en ce qui concerne leur qualité de neutre, sera déterminé par leur cargaison; en conséquence, tous ceux qui porteront des marchandises provenant de l'Angleterre, seront déclarés *bonne prise*, quel qu'en soit le propriétaire.

II. Tout navire qui, dans le cours de sa traversée sera entré dans les ports d'Angleterre, ne pourra entrer dans les ports de la république française; que dans la nécessité de relâcher, & sera tenu de sortir dudit relâche aussitôt que la cause sera cessée.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de résolution présenté dans une précédente séance par Ponce (de Verdun), sur les inscriptions civiques.

Le rapporteur en fait lecture, & demande que l'urgence soit reconnue.

Chollet trouve le projet inconstitutionnel, & combat ses principales dispositions.

Garnier (de Saintes) convient de son inconstitutionnalité; mais il essaye de la justifier par les effets de la réaction qui ont empêché les républicains de se présenter pour se faire inscrire.

Après quelque discussion, la résolution est acceptée, en conséquence, il sera ouvert trois registres pour l'inscription civique pour le rôle de la garde nationale, & pour la contribution personnelle. Ceux qui n'auront pas profité du bénéfice de la loi du pourront se faire inscrire jusqu'au 1^{er} germinal.

Le conseil reçoit un grand nombre de dons patriotiques. On reprend la discussion du projet de résolution relatif aux ministres du culte.

Gay-Vernon prononce une longue opinion contre l'article qui admet à un nouveau serment ceux des prêtres qui n'auroient pas prêté celui prescrit par les loix déjà rendues.

Talot, rapporteur défend le projet de la commission dans son entier.

On réclame la question préalable.

L'épreuve ayant paru douteuse, le conseil ordonne qu'il en sera fait une autre, & le bureau déclare qu'il n'adopte pas la question préalable.

Pison-du-Galand parle encore contre l'article, & la discussion est ajournée à demain.

Nota. Le conseil des anciens a approuvé la résolution relative aux émigrés du comtat Venaissin & d'Avignon.

Il a également approuvé celle qui fixe le costume des secrétaires-rédacteurs, messagers d'état & huissiers des deux conseils.

Bourse du 22 nivôse.

Tiers consolidé, 17 liv. 5 s., 18 l. 5 s.

Bons 2/3, 2 l. 17 s., 17 s. 1/2, 16 s., 17 s. 1/2, 18 s.

Bons 3/4, 3 l. 1 s.

Bons 1/4, 25 l.

A FRANÇOIS.

DE L'IMPRIMERIE DU PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423.